



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2017

Offlanges, le 8 août 2017

Présents : MM. Marc BARBIER, Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD.

Excusés : MM Jean-Michel GRAS (pouvoir à Alexandre LENOBLE), Jean MICHAUD, Thierry VINCENT (pouvoir à Marc BARBIER).

Absent : M Cédric BARBIER.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine GERARDIN.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2017

Il est approuvé par 8 voix pour et une abstention.

### TRAVAUX DE L'EGLISE

- Lot 3 Menuiserie : Restauration des lambris muraux

M le maire présente le projet de délibération pour valider l'avenant 1 au marché de menuiserie.

Il précise que ces devis ont été validés par l'économiste.

Lambris muraux transept sud : plus-value de 495 € HT

Lambris muraux façade meuble transept nord : plus-value de 3197 €

Soit un total de 3 692 € HT (4 430.40 € TTC).

M LENOBLE fait remarquer que la règle veut que le conseil valide les devis avant l'exécution des travaux et ne soit pas mis devant le fait accompli. Le Sidec nous met dans une situation hors règle, nous ne devrions pas être dans ce genre de situation. Le Sidec ne fait donc pas son travail.

M BARBIER fait remarquer qu'il faut régulariser la situation.

M LENOBLE demande ce qu'il en est des délais de retard.

M BARBIER répond « on verra plus tard ».

Mme GERARDIN dit que considérant les dépenses pour l'église démesurée, elle s'oppose à toute dépense supplémentaire tant que le problème d'assainissement n'est pas résolu. M le maire répond qu'il avait proposé au conseil municipal de revoir le plan de zonage de l'assainissement et que le conseil avait décidé de repousser cette révision du fait du transfert de compétence.

Le conseil municipal accepte cet avenant par 3 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour.

M THABARD précise qu'il est difficile d'être contre car effectivement ce n'est pas logique et nous sommes devant le fait accompli.

- Lot 3 Menuiserie : Restauration boules et croix des confessionnaux

M le maire informe que les croix des confessionnaux ont été retrouvées et restaurées.

Mme GERARDIN dit que ça fait partie du patrimoine liturgique relevant de la paroisse et non de la commune.

M le maire rétorque que c'est du mobilier.

M LENOBLE fait la même remarque que précédemment : les conseillers devraient être consultés au moment des devis et pas après les travaux exécutés.

Le conseil municipal accepte le règlement de la facture d'un montant de 210 € TTC pour la restauration des boules et croix des confessionnaux par 6 voix pour et 3 voix contre.

- Lot 4 Electricité : Equipements de chauffage

M le maire présente la facture de l'entreprise PRETRE pour la fourniture et pose des radiateurs pour le chauffage de l'église d'un montant de 8 916.71 € HT (10 700.05 € TTC) et précise que le conseil économique de la paroisse s'est engagé à prendre à sa charge 10 000 € sur le coût du chauffage.

M LENOBLE affirme une nouvelle fois que le conseil municipal aurait dû être consulté au moment des devis et pas après la réalisation des travaux.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2017

Offlanges, le 8 août 2017

Les conseillers, par 6 voix pour et 3 voix contre, valident cette facture, décident d'imputer cette dépense au compte 2158 et ouvrent les crédits correspondants par la modification budgétaire (DM n°01) suivante : Compte 2313 (op 19) : - 11 000 € Compte 2158 (op 19) + 11 000 €.

M THABARD répond à la demande de remarques de Mr le maire qu'il ne peut pas y avoir de questions étant donné que les travaux sont faits.

### QUESTIONS DIVERSES

- M le maire distribue aux conseillers la réponse du SIDEC aux questions de M LENOBLE concernant les pénalités de retard. Il précise qu'il avait demandé que les travaux soient terminés pour fin juin. Pour lui, les délais ont été respectés puisque l'inauguration républicaine a été faite et que la célébration de Sainte Anne aura lieu normalement.
- M LENOBLE rappelle que le marché est contractuel. Il est signé à une date précise et les entreprises avaient treize mois pour réaliser les travaux. Dans la mesure où les délais ne sont pas respectés, des pénalités sont applicables. Il y a eu une réception de travaux qui a eu lieu le 27 juin la réception étant prévue en février, (extrait du mail de Mr Lenoble : il y a eu un retard de 96 à 129 jours, Soit un total : prix travaux 464 115 €ttc => pénalités possibles 17073 €ttc (sous réserve des éventuelles intempéries ayant ralenties le chantier et autres avenants dont nous n'avons à ce jour pas connaissance) donc nous sommes en droit d'appliquer ces pénalités mais il est entendu que Mr le maire ne veut pas les appliquer. C'est son choix, mais il ne faut pas dire, dans ce cas être le bon garant des économies de la commune. Il y a retard manifeste sauf pour le lot 1 pour lequel c'était un retard induit. Encore une fois le Sidec ne remplit pas son rôle. Il est vrai que dans la réalité il est compliqué de mettre en difficulté des entreprises en leur réclamant des pénalités mais le sidec aurait dû relever les intempéries, envoyer des recommandés pour faire respecter les délais et négocier les travaux supplémentaires.
- M THABARD explique que le sidec a toujours une bonne explication c'est alors compliquer de réclamer notre dû.
- Mme GERARDIN demande où en est le dossier des chats errants. M le maire répond qu'il va s'en occuper prochainement.
- M THABARD informe que des gravats ont été déposés à l'ancienne décharge de Burtay. M le maire répond que ça devrait être remis en état courant août.
- M LENOBLE demande les dates de tirs de mines de la carrière. M BARBIER répond qu'avec le plan Vigipirate, les dates de tirs ne seront pas affichés.
- M LENOBLE rappelle que cela ne respecte pas l'arrêté préfectoral en cours et demande par ailleurs si l'église est équipée de sismographe comme le prévoit l'arrêté. M. le maire précise qu'un support pour le sismographe a été fixé sur le pilier face à la nouvelle porte d'accès de l'église.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21h00.

